



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Marc SARPAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Absent(s) : M. Jean-Claude DISSAUX, M. André KUCHCINSKI.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

APPEL À PROJETS DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE 2024-PHASE 5

(N°2024-515)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-4 et L.1111-9 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.115-1 et suivants, L.262-1 et suivants à L.263-2-1 ;

Vu le Code du Travail et, notamment, ses articles L.5132-15 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-417 du Conseil départemental en date du 25/09/2023 « Schéma "garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-

Calais " » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2024-329 de la Commission Permanente en date du 08/07/2024 « Expérimentation France Travail : Conventions relatives à la préfiguration de l'accompagnement renouvelé et à l'accès aux formations de France Travail » ;

Vu la délibération n°2024-273 de la Commission Permanente en date du 17/06/2024 « Appels à projets des politiques d'inclusion durable 2024 - Phase 1 » ;

Vu la délibération n°2023-259 de la Commission Permanente en date du 12/06/2023 « Appels à projets des politiques d'inclusion durable 2023 - Phase 2 » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 04/11/2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 04/11/2024 ;

Mesdames Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Maryse CAUWET et Florence WOZNY, ainsi que Messieurs François LEMAIRE et Daniel MACIEJASZ, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Monsieur Jean-Claude DISSAUX, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De valider le financement d'un dispositif de la thématique 1 « Accompagnement des bénéficiaires du RSA : dynamiser les parcours dans un objectif d'insertion professionnelle », pour un montant total de 25 000 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 4 à la présente délibération.

Article 2 :

De valider le financement de 2 dispositifs de la thématique 2 « Accès au logement et accompagnement budgétaire », pour un montant total de 119 635 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 4 à la présente délibération.

Article 3 :

De valider le financement de 5 dispositifs de la thématique 3 « Développement des compétences et accès à l'emploi », pour un montant total de 581 958,68 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 4 à la présente délibération.

Article 4 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures citées en annexe 4, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération, dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 12 juin 2023.

Article 5 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec SOLFA citée en annexe 4, l'avenant relatif à la convention de durée selon les modalités présentées au rapport, dans les termes du projet joint en annexe 5 à la présente délibération.

Article 6 :

Les dépenses versées en application des articles 1, 2 et 3 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C02-446A05	6568/93446	Indemnisation des organismes référents	9 169 450,00	131 630,00
C02-428B04	6568/93428	Politique inclusive en faveur du logement	2 881 691,00	119 635,00
C01-444H02	6568/93444	Appui aux parcours intégrés 2021-2027	14 489 480,46	475 328,68

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 37 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 5 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen) Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 18 novembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

<p style="text-align: center;">Thématique 1 Accompagnement des bénéficiaires du RSA : dynamiser les parcours dans un objectif d'insertion professionnelle</p>

Propositions 2024
Phase 5

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont détaillés dans le rapport présenté en Commission permanente du 17 juin 2024.

Le tableau repris en annexe 4 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase 5.

Opération 1 : Interconnaissance entre professionnel.le.s et échanges de pratiques (dispositif 1.6)

Il est proposé la mise en place d'un avenant de durée et financier à la convention en cours avec l'association SOLFA, pour la réalisation de sessions d'information sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et enfants co-victimes, pour un montant total de 25 000 €, sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Cet avenant intervient pour faire suite à une forte mobilisation des référents sur les sessions de 2024 et face à un besoin de formation qui reste très élevé.

Thématique 2 Accès au logement et accompagnement budgétaire
--

Propositions 2024
Phase 5

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont détaillés dans le rapport présenté en Commission permanente du 17 juin 2024.

Le tableau repris en annexe 4 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase 5.

Opération 1 : Groupes d'échange de pratiques en santé mentale - Logement d'abord (dispositif 2.10)

Il est proposé de financer un opérateur pour la mise en œuvre de cette mission. Le montant total de l'opération est de 40 000 €, sur la période du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025 pour les territoires de l'Artois et de l'Audomarois.

Deux autres groupes d'échanges de pratique, concernant les territoires du Boulonnais et de Lens-Hénin, ont déjà fait l'objet d'un passage en commission, pour un financement équivalent.

Opération 2 : Accompagnement Logement d'abord – territoires de l'Arrageois (hors CUA), du Calaisis et du Ternois (dispositif 2.9)

Il est proposé de financer 2 opérateurs pour 14 mesures d'accompagnement renforcé pour la mise en œuvre de cette mission, réparties en :

- 4 mesures « Vers l'Insertion et l'Autonomie par le Logement » (7 000 € par mesure) et 2 mesures « Autonome Dans Son Logement » (4 500 € par mesure), pour le territoire de l'Arrageois Ternois (hors CUA) ;
- 8 mesures « Autonome Dans Son Logement » (5 000 € par mesure), pour le territoire du Calaisis ;
- 2 635 € au titre du Ségur pour le poste du coordinateur Logement d'abord du Calaisis (financement pour une durée de 6 mois).

Le montant total de l'opération est de 79 635 €, sur la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 octobre 2025.

<p style="text-align: center;">Thématique 3 Thématique 3 : Développement des compétences et accès à l'emploi Propositions 2024 Phase 5</p>
--

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont détaillés dans le rapport présenté en Commission permanente du 17 juin 2024.

Le tableau repris en annexe 4 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase 5.

Opération 1 : Action innovante en faveur de la mobilité solidaire (dispositif 3.5)

Il est proposé de financer 4 structures pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 167 406,28 € pour 1075 places d'accompagnement à la mobilité, sur la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2025.

Opération 2 : Actions d'insertion innovantes (dispositif 3.14)

Pour l'année 2024, il est proposé de soutenir 6 structures pour un montant de 144 222 € et l'accompagnement de 694 personnes.

Opération 3 : Accompagner autrement (dispositif 3.16)

Pour l'année 2024, il est proposé de soutenir 3 structures pour un montant de 163 700,40 € et l'accompagnement de 254 personnes.

Opération 4 : Accompagnement dans l'emploi (dispositif 3.02)

Pour l'année 2024, il est proposé de soutenir 1 structure pour un montant de 52 630 € et l'accompagnement de 35 personnes.

Opération 5 : Préparatoire à l'emploi (dispositif 3.03)

Pour l'année 2024, il est proposé de soutenir 1 structure pour un montant de 54 000 € et l'accompagnement de 40 personnes.

Annexe 4- APPEL A PROJETS DPID 2024 - REPARTITION FINANCIERE DES OPERATIONS Phase 5

1. Accompagnement des bénéficiaires du RSA : dynamiser les parcours dans un objectif d'insertion professionnelle

OPERATION	TERRITOIRES	STRUCTURE	PLACES D'ACCOMPAGNEMENT	MONTANT RETENU	Avenant/convention
Opération 1 : Interconnaissance entre professionnels et échange de pratiques	Département	SOLFA	Mise en oeuvre de 10 sessions de formation sur les violences conjugales sur l'ensemble du territoire	25 000,00 €	Avenant annexe 5
	TOTAL		TOTAL	25 000,00 €	

2. Accès au logement et accompagnement budgétaire

OPERATION	TERRITOIRES	STRUCTURE	DESCRIPTION ACTION / COMPLEMENT D'INFORMATION	MONTANT RETENU	Avenant/convention
Opération 1 : Groupes d'échange de pratiques Logement d'abord en santé mentale	Artois		Poursuite des rencontres bimensuelles pour les acteurs du champ du logement et de l'hébergement sur le thème de la santé mentale, couplé à l'organisation de sessions d'information sur des thématiques identifiées lors des groupes d'échange	40 000,00 €	Convention type
	Automarais	EP&M Saint Venant			
Opération 2 : Logement d'abord Accompagnement Logement d'abord	Artois (hors CUA)		6 accompagnements renforcés pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" (soit 4 accompagnements "grands marginaux" à 7000€ et 2 accompagnements "parcours complexes" à 4500€/mesure)	37 000,00 €	Convention type
	Terruis	AUDASSE			
Opération 3 : Logement d'abord Accompagnement Logement d'abord	Calaisis	MAHHA	8 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" (à 5000€/mesure) et le Ségur du poste du coordinateur (soit 2635€ pour 6 mois)	42 635,00 €	Convention type
	TOTAL		TOTAL	119 635,00 €	

3. Développement des compétences et accès à l'emploi

OPERATION	TERRITOIRES	STRUCTURE	DESCRIPTION ACTION / COMPLEMENT D'INFORMATION	MONTANT RETENU	Avenant/convention
Opération 1 : Actions en faveur de la mobilité solidaire	ARRAÛGEOIS	FIEP	Renforcement de la structuration de l'offre de mobilité solidaire animation/coordination des acteurs	18 614,28 €	Convention type
	AUDOMARIS	DEFI MOBILITE	Renforcement de la structuration de l'offre de mobilité solidaire animation/coordination des acteurs	12 000,00 €	Convention type
Opération 1 : Actions en faveur de la mobilité solidaire	MULTI-TERRITOIRE (CALAISIS/BOULONNAIS/MONTREUILLOIS)	FACE COTE D'OPALE	Renforcement de la structuration de l'offre de mobilité solidaire animation/coordination des acteurs	26 000,00 €	Convention type
	MULTI-TERRITOIRE (ARTOIS/LENS LIEVIN/ HENIN-CARVIN)	ESPACE MOBILITE DE L'ARTOIS	Renforcement de la structuration de l'offre de mobilité solidaire animation/coordination des acteurs	110 792,00 €	Convention type
TOTAL				167 406,28 €	
Opération 2 : Actions d'insertion innovantes	AUDOMARIS	CIAS DU PAYS DE ST OMER	Opération "Cous humain" du 25/11/24 au 24/11/25 - accompagnement de 20 personnes	24 000,00 €	Convention type
	AUDOMARIS	ESPACE SOCIO CULTUREL DE LA LIS	Opération "Expérimentation accompagnement renforcé vers l'emploi des bénéficiaires du RSA du 25/11/24 au 24/11/25 - accompagnement de 24 personnes	20 000,00 €	Convention type
Opération 2 : Actions d'insertion innovantes	AUDOMARIS	COMMUNITY	Opération "La conserverie fixe" du 01/12/24 au 30/11/25 - accompagnement de 60 personnes	60 000,00 €	Convention type
	LENS LIEVIN	INSTEP	Opération " Développer ses compétences transversales grâce au numérique" du 16/09/24 au 15/09/25 - accompagnement de 400 personnes	18 000,00 €	Convention type
Opération 2 : Actions d'insertion innovantes	LENS LIEVIN	LA CRAVATE SOLIDAIRE	Opération du 01/11/24 au 31/10/25 - accompagnement de 10 personnes	3 670,00 €	Convention type
	LENS LIEVIN	LES PIEDS SUR SCENE	Opération "Renforcer sa posture professionnelle" du 01/11/24 au 31/10/25 - accompagnement de 180 personnes	18 552,00 €	Convention type
TOTAL				144 222,00 €	
Opération 3 : Autrement Accompagner	AUDOMARIS	AA'RT ZIMUT	Opération du 02/11/24 au 30/06/25 - accompagnement de 100 personnes	21 000,00 €	Convention type
	AUDOMARIS	LA MAISON DE LA DIVERSTE	Opération du 01/10/24 au 30/09/25 - accompagnement de 84 personnes	33 505,20 €	Convention type
Opération 3 : Autrement Accompagner	LENS LIEVIN	RECUP TRI	Opération du 01/10/24 au 30/09/25 - accompagnement de 70 personnes	109 195,20 €	Convention type
	TOTAL			163 700,40 €	
Opération 4 : Accompagnement à l'emploi	HENIN CARVIN	MAISON DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION LENS LIEVIN HENIN CARVIN	Opération du 01/12/2024 au 30/11/2025 - accompagnement de 35 personnes	52 630,00 €	Convention type
	TOTAL			52 630,00 €	
Opération 5 : Préparatoire à l'emploi	ARTOIS	ELP ESPACE LEARNING PRO	Opération du 01/12/2024 au 30/11/2025 - accompagnement de 40 personnes	54 000,00 €	Convention type
	TOTAL		TOTAL	54 000,00 €	
				581 958,68 €	

Pôle Solidarités

Direction des Politiques d'Inclusion Durable



AVENANT N°1

Objet : Avenant à la convention n° 2024-02438 définissant les modalités de partenariat entre le Département et Solfa dans le cadre de la formation des référents RSA

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par son Président, **Jean-Claude LEROY**, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 18 novembre 2024

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

SOLFA, « Association » dont le siège social se situe 96 rue Brûle maison 59000 LILLE, identifié(e) au répertoire SIRET sous le n°77562413300010 représenté(e) par **Jean-Yves MORISSET**, Président, dûment autorisé(e) par délibération en date du

ci-après désigné par « SOLFA »

d'autre part.

Vu : la convention 2024-02438 définissant les modalités de partenariat entre le Département et Solfa dans le cadre de la formation des référents RSA, signée le 03 septembre 2024.

Vu : la délibération de la Commission Permanente en date du 18 novembre 2024.

Il a été convenu ce qui suit,

Article 4 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux

Ce document comprend 3 pages.

A Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais
Et par délégation,
La Directrice des Politiques
d'Inclusion Durable,

Sabine DESPIERRE.

Pour Solfa,
Le Président,

Jean-Yves MORISSET
(Signature et cachet)

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable
Mission Budget, Coordination et Evaluation

RAPPORT N°50

Territoire(s): Tous les territoires
Canton(s): Tous les cantons des territoires
EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

APPEL À PROJETS DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE 2024-PHASE 5

L'appel à projets mis en œuvre par la Direction des Politiques d'inclusion durable se veut global et reprend la grande majorité des dispositifs intervenant dans le domaine de l'insertion. Il s'inscrit pleinement dans le Pacte des Solidarités Humaines 2022-2027 et plus particulièrement dans le schéma « garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais » 2023-2027.

Parmi les 16 ambitions du Pacte posant les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider à faire face aux difficultés rencontrées par les habitants, à veiller à la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités, 7 ambitions sont principalement concernées dans cet appel à projets:

- Ambition 2 : Aller au-devant des personnes les plus vulnérables ;
- Ambition 3 : Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement ;
- Ambition 6 : Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie ;
- Ambition 8 : Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique ;
- Ambition 9 : Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent ;
- Ambition 11 : Développer de nouvelles formes d'habitat favorisant le lien social ;
- Ambition 14 : Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes.

Suite à l'instruction de dossiers relatifs aux 2^{ème} (Avril/mai) et 3^{ème} (Juillet/septembre) périodes de dépôt, il est proposé de valider la mise en œuvre de dispositifs intervenant dans les 3 thématiques de l'Appel à projets, présentées dans le rapport cadre de la Commission Permanente du 17 juin 2024 :

Thématique 1 : Accompagnement des bénéficiaires du RSA : dynamiser les parcours dans un objectif d'insertion professionnelle :

1 dispositif est ici proposé pour un total de 25 000 € (Annexes 1 et 4).

Thématique 2 : Accès au logement et accompagnement budgétaire ;

2 dispositifs sont ici proposés pour un total de 119 635 € (Annexes 2 et 4).

Thématique 3 : Développement des compétences et accès à l'emploi ;

5 dispositifs sont ici proposés pour un total de 581 958,68 € (Annexes 3 et 4).

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De valider le financement de 1 dispositif de la thématique 1 « Accompagnement des bénéficiaires du RSA : dynamiser les parcours dans un objectif d'insertion professionnelle », pour un montant total de 25 000 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 4 ;
- De valider le financement de 2 dispositifs de la thématique 2 « Accès au logement et accompagnement budgétaire », pour un montant total de 119 635 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 4 ;
- De valider le financement de 5 dispositifs de la thématique 3 « Développement des compétences et accès à l'emploi », pour un montant total de 581 958,68 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 4 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures citées en annexe 4, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au présent rapport, dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 12 juin 2023 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec SOLFA citée en annexe 4, l'avenant relatif à la convention de durée selon les modalités présentées au présent rapport, dans les termes du projet joint en annexe 5;

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C02-446A05	6568/93446	Indemnisation des organismes référents	9 169 450,00	1 626 697,73	131 630,00	1 495 067,73
C02-428B04	6568/93428	Politique inclusive en faveur du logement	2 881 691,00	280 156,76	119 635,00	160 521,76
C01-444H02	6568/93444	Appui aux parcours intégrés 2021-2027	14 489 480,46	1 795 940,79	475 328,68	1 320 612,11

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/11/2024.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/11/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY